

Interpellation urgente

RDU : et après ?

Au Conseil Communal de Nyon,

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Prangins a annoncé ce jeudi soir sa volonté de ne pas renouveler la convention de partenariat qui la lie au Canton, à la Région et aux communes concernées par la réalisation de la RDU.

Ce retrait signifie l'abandon par la commune de Prangins non seulement des planifications urbaines le long de cette nouvelle route mais aussi et surtout de la route elle-même.

Si la volonté de Prangins de réaliser une densification urbaine vers l'intérieur en relation avec le bâti existant est parfaitement légitime, cette décision unilatérale met à mal autant les tentatives de coordonner le développement urbain à un niveau régional pendant près de 15 ans, que celle de la planification d'infrastructures nécessaires à une population dépassant les strictes limites géographiques de la seule Commune de Prangins.

En mars 2018, notre Conseil votait un crédit d'étude de chf 428'000.- pour réaliser le tronçon de la RDU entre le giratoire de la Gravette et la Route de Saint-Cergue au motif que cette nouvelle liaison permettrait de délester la pénétrante Route de Signy/Avenue des Eules en reportant une partie du trafic sur la Route de Saint-Cergue.

Si ce report pouvait être admissible parce que temporaire dans l'attente de la poursuite de la RDU jusqu'au Giratoire des Bichettes, il ne le serait clairement pas s'il devait être définitif.

Dès lors les questions suivantes sont posées à la Municipalité :

- Suite au renoncement de Prangins, la Municipalité de Nyon va-t-elle poursuivre des études pour réaliser le tracé de la RDU sur son territoire, soit jusqu'à la Route de Duillier ?
- Ces études ont-elles une chance d'aboutir compte tenu de la charge de trafic complémentaire que cela entraînera sur le réseau actuel de Prangins ?
- Si oui, la Municipalité peut-elle communiquer les coûts qu'un tel projet représenterait pour la Ville (des chiffres ont été avancés par la Municipalité de Prangins)
- Si oui, quels sont les surfaces de l'Agroscope qui devraient être déplacées et les surfaces d'assolement qui devraient être compensées ?
- Compte tenu des incertitudes que soulèvent les questions précédentes, la Municipalité ne doit-elle pas réfléchir à une autre manière d'intégrer le trafic actuel en adaptant les infrastructures existantes plutôt qu'en tentant d'en construire une nouvelle?
- Compte tenu de cette situation, la Municipalité ne devrait-elle pas suspendre les études en cours qui pourraient se révéler bientôt inopportunes ?

Ainsi fait à Nyon le 1 octobre 2018

Pierre Wahlen

Conseiller Communal Les Verts